



## RÈGLEMENT DES EXAMENS

Le titre de Réflexologue atteste que les titulaires ont acquis les compétences qui leur permettent de pratiquer ce métier selon le référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation du code RNCP n°28179. Ce titre est reconnu par l'Etat au niveau 6, ce qui est équivalent au niveau licence (JO du 21 Avril 2017).

### Important

Une fois le titre obtenu, vous pouvez vous présenter comme «Réflexologue reconnu(e) par l'Etat au niveau 6». Notez que c'est le niveau 6 qui est reconnu par l'Etat, car la CNCP a jugé que les activités du Réflexologue relève du niveau 6, car le Réflexologue effectue un travail en autonomie avec prise de décision. Par contre, le titre de Réflexologue n'est pas «reconnu» par l'Etat (ce n'est pas une profession réglementée), mais «certifié» ou «enregistré» par l'Etat.

Label QUALIFORMAPRO n°MM201812, Référencé Catalogue Qualité Pôle Emploi, Validé par le Datadock 0026716, CPF n°248856, Certifinfo n°95135, Référentiel Qualité Uniformation, RNCP n°28179

## I.1 - Voies d'accès à la certification

La certification s'obtient via la formation ou à travers la validation des acquis de l'expérience (VAE).

## I.2. - Pré-requis pour accéder à la certification

### • A l'issue de la formation :

Aucun.

### • Par VAE :

Le candidat doit justifier exercer le métier de réflexologue depuis au moins 1 an.

## I.3 - Conditions d'accès à la certification

Un formulaire d'inscription aux épreuves d'examen RNCP est à remplir et renvoyer par voie dématérialisée au centre de formation.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite du nombre de places disponibles du jour de l'épreuve. Si une date d'épreuve est complète, une date ultérieure est proposée au candidat.

## I.4 - Convocation aux épreuves

Au moins deux mois avant la date de l'épreuve, le candidat reçoit une convocation écrite qui indique la date et l'heure de l'évaluation. Elle se déroule à la Maison d'Accueil et de Formation, Place de l'Abbaye, 38160 Saint Antoine l'Abbaye.

## I.5 - Modalités d'évaluations

Intitulé	Modalités d'évaluations Voie de formation
Bloc 1 Analyse de besoins et de motifs de consultations en réflexologie d'un ou d'une client(e)	<p><u>Mise en situation professionnelle</u> Analyser des besoins, rechercher et interpréter de tensions chez un client</p> <p><u>Déroulement de l'évaluation</u> Lors de cette épreuve, les futurs réflexologues sont confrontés à différents cas (4 cas sont à traiter au total). Après analyse des différents cas et des informations disponibles sur les personnes concernées, les candidats doivent répondre à plusieurs questions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- décrire des anamnèses,</li><li>- établir des plans thérapeutiques à partir d'hypothèses,</li><li>- élaborer, construire et décrire une séance qui serait proposée et un suivi thérapeutique adapté,</li><li>- présenter des possibilités d'améliorations de la situation et de l'état des personnes</li></ul> <p>Format : Après analyse des cas, les candidats sont convoqués devant un jury pour présenter leurs réponses à l'oral.</p>



Intitulé	Modalités d'évaluations Voie de formation
<p>Bloc 2</p> <p>Réalisation de bilans réflexologiques, ciblage de troubles et de zones perturbées à traiter en réflexologie</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle</u> Réaliser un bilan réflexologique</p> <p><u>Déroulement de l'évaluation</u> Lors d'une séance de réflexologie, le candidat est évalué sur sa capacité à rechercher et à repérer des zones de tensions et à les interpréter. L'évaluation porte sur la capacité à cerner les enjeux d'une prise en charge en réflexologie. Le candidat est évalué(e) sur sa capacité à sentir et à repérer les nœuds, à les mettre en relation avec des organes et/ou des fonctions et à conduire un entretien avec la personne pour valider ses hypothèses. A l'issue de la séance, le candidat doit faire un bilan des zones de tensions identifiées avec un superviseur.</p> <p><u>Format</u> : séance d'une durée de 40min réalisée en présence d'un superviseur et suivie d'un bilan (10min)</p>
<p>Bloc 3</p> <p>Réalisation d'un soin réflexologique et combinaison de protocoles adaptés pour traiter des zones réflexes de client(e)s</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle</u> Réaliser un soin réflexologique, sélectionner et mettre en œuvre des protocoles de réflexologie</p> <p><u>Déroulement de l'évaluation</u> Lors d'une séance de réflexologie, le candidat est évalué sur ses capacités de travail et de traitement de zones réflexes douloureuses et/ou de points de tensions (plantaires/palmaires). Lors de la séance, le candidat doit commenter ses actions, les techniques de réflexologies choisies en fonction des objectifs visés et des besoins de traitement de points réflexes spécifiques. Lors de la séance, le candidat fait constater les points de tensions par le superviseur qui contrôlera à l'issue de la séance les effets sur les zones traitées. A l'issue de la séance, le candidat doit faire un bilan des zones de tensions traitées et résorbées et préciser les suites à donner en termes de prise en charge du client.</p> <p><u>Format</u> : conduite d'une séance de réflexologie (40min) avec 10min de débriefing avec un superviseur</p>
<p>Bloc 4</p> <p>Individualisation de soins réflexologique et réalisation d'un suivi de client(e)s pour rétablir des équilibres énergétiques</p>	<p><u>Rapport d'expérience professionnelle</u> Elaborer et présenter un rapport d'expérience professionnelle en lien avec un suivi de client.e.s</p> <p><u>Déroulement de l'évaluation</u> Le candidat doit présenter, remettre et soutenir un rapport d'expérience professionnel en lien avec la réalisation d'un accompagnement personnalisé de client.e.s en réflexologie.</p> <p>Le rapport remis doit présenter les cas des patients, les suivis proposés et réalisés et les impacts sur les client.e.s. Les candidats sont évalués sur la qualité des accompagnements proposés et leur capacité à justifier de leur pertinence à partir d'analyse des cas des client.e.s</p> <p><u>Format</u> : Remise d'un rapport imprimé. Présentation orale de 25min devant un jury de professionnels</p>
<p>Bloc 5</p> <p>Gestion d'une relation d'aide et accompagnement émotionnel de client.e.s lors de séances de réflexologie</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle</u> Gestion d'accompagnements émotionnels lors de séances de réflexologie</p> <p><u>Déroulement de l'évaluation</u> Lors d'une mise en situation professionnelle reconstituée, le candidat doit gérer une séance au cours de laquelle il/elle doit accompagner le/la client.e face à des réactions émotionnelles en adoptant les bonnes pratiques.</p> <p><u>Format</u> : Gestion des séances en supervision avec justification à l'issue de la séance des choix retenus à l'appui d'une analyse des réactions du/de la client.e.</p>

Intitulé	Modalités d'évaluations Voie de formation
<p>Bloc 6</p> <p>Création et promotion, gestion et développement une activité professionnelle de réflexologie</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle</u> Elaborer et présenter un projet d'implantation et de lancement d'une activité de réflexologie</p> <p><u>Déroulement de l'évaluation</u> Le candidat doit concevoir et structurer un projet d'implantation et/ou de développement d'une activité de réflexologie en lien avec des études de tendances et de marchés.</p> <p>Le dossier remis doit présenter le concept (les approches qui seront proposées, l'identité souhaitée, etc.), la sélection d'un lieu d'implantation pertinent, une stratégie promotionnelle et commerciale, une stratégie de communication et des tableaux financiers pour illustrer la rentabilité attendue de l'activité. Les études de marchés et de tendances doivent être réalisées en intégrant des analyses d'expériences professionnelles réalisées par le candidat.</p> <p><u>Format</u> : Remise d'un dossier imprimé. Présentation orale de 25min devant un jury de professionnels</p>

## 1.6 - Notification des résultats

La proclamation des résultats définitifs intervient dès l'établissement du procès-verbal à la fin de la délibération du jury, au plus tard deux mois après la date des épreuves.

Si les acquis du candidat ne correspondent pas aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour obtenir la certification visée, le jury prend une décision de validation partielle ou de non-validation et se prononce sur la nature des connaissances et compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire nécessaire à l'obtention du titre.

Le candidat a la possibilité de représenter un dossier de validation des compétences manquantes au jury.

## 1.7 - Voie de recours

L'organe de recours est la direction du Centre de Formation Mireille Meunier.

**Motifs de recours** : Seule la violation de règles d'organisation ou de procédures peut être invoquée à l'encontre des décisions relatives à la délivrance du titre.

Le recours doit mentionner clairement l'objet de la contestation. Il est remis au Directeur du Centre de Formation Mireille Meunier contre accusé de réception.

**Délai de recours** : Le recours doit être déposé dans les 30 jours qui suivent la notification de la décision et adressé à la direction du centre Mireille Meunier.